

C3N : Bilan de la consultation des unités sur la question de la continuité thématique au CNRS

1) Bilan résumé de la consultation

Le C3N est une instance qui représente les trois composantes du comité national de la recherche scientifique (noté CN ou CoCNRS). Il est composé du président et du bureau du Conseil scientifique (CS) du CNRS, des présidents des Conseils scientifiques des départements (CSD) du CNRS, du président et du bureau de la Conférence des présidents des sections du Comité national de la recherche scientifique (CPCN).

Il a organisé une consultation large des unités de recherche sur lesquelles le CNRS exerce une tutelle, en leur demandant de se prononcer sur un texte, rappelé ci-dessous. L'objectif était de vérifier auprès de la communauté scientifique son attachement à la présence au CNRS d'un large spectre disciplinaire, en cohérence avec la mission première de cet organisme sur l'accroissement des connaissances en recherche fondamentale, et en considérant que ce caractère omnidisciplinaire est la condition nécessaire d'une meilleure coopération entre les disciplines pour aborder les défis scientifiques du futur.

Le C3N a dû prendre cette initiative car, à l'automne 2008, en violation des promesses écrites de la ministre (voir sa lettre du 27 juin 2008 adressée au président du CS), ont été nommées des commissions *ad hoc* dont il est très vite apparu que le but prédéfini était de « sortir » de l'organisme la biologie et l'informatique pour les placer sous la tutelle de l'INSERM et de l'INRIA.

Une analyse détaillée des résultats de cette consultation est donnée ci-dessous. **Le résultat est sans appel :**

- 671 unités (donc environ 60% de participation) se sont exprimées, le plus souvent après débat et vote en Conseil de Laboratoire ou assemblée générale.
- 11 unités ont choisi l'abstention,
- 7 unités ont répondu NON
- 653 unités (représentant un effectif d'environ 65 300 personnes, dont plus de 38 300 permanents) ont approuvé le C3N dans sa défense de la continuité thématique du CNRS.

En biologie, ce ne sont pas moins de 139 unités qui ont approuvé la position du C3N, et même 197 unités si l'on inclut celles qui sont rattachées aux sciences du vivant à titre secondaire. Cela représente 65% de l'ensemble des Unités Mixtes de Recherche ou « UMR » (y compris donc celles qui n'ont pas participé au vote) et 70% des Unités Propres de recherche, ou « UPR ».

En informatique, le soutien est également large, puisqu'au total 52 unités, dépendant de la section 07 du comité national (Sciences et technologies de l'information : informatique, automatique, signal et communication) ont voté OUI et donc manifesté leur souhait de rester à l'intérieur du CNRS. Le débat sur l'organisation interne du CNRS pour positionner la recherche en Sciences de l'Information est engagé. Il devra être mené, conformément à notre déclaration, dans le respect du fonctionnement statutaire du CNRS.

Désormais mandataire de cette expression massive et sans équivoque, le C3N demande instamment au gouvernement de dire clairement qu'il ne suivra pas les

conclusions hâtives des comités ad hoc nommés à l'automne, et de confirmer explicitement le maintien de l'informatique et de la biologie au sein du CNRS.

Concernant la biologie, le C3N réaffirme la nécessité que le CNRS, à travers son institut des sciences biologiques, soit doté d'une fonction stratégique de pilotage des recherches en biologie fondamentale, afin de coordonner les recherches nationales visant à élaborer les concepts et les méthodologies d'investigation de l'universalité comme de la diversité du vivant. De façon complémentaire, l'INSERM se verrait doté d'une fonction stratégique de pilotage des recherches dans le domaine de la santé humaine, en particulier vis-à-vis des multiples agences à vocation thérapeutique créées au fil des ans.

Concernant l'informatique, le ministère doit favoriser la mise en place d'une coordination souple entre CNRS et INRIA, plutôt que de les opposer, et encourager la fluidité des échanges entre l'informatique et les autres disciplines, que permettent les structures actuelles du CNRS

Rappelons enfin que le C3N a lancé le 9 février 2008 **un appel au moratoire des évaluations à l'ANR et à l'AERES** <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?article122>. Au-delà de son ton outrancier et insultant, le discours présidentiel du 22 janvier a en effet fait voler en éclats les fragiles assurances données en 2008 sur la philosophie des réformes, notamment sur la fonction d'opérateur national et généraliste de recherche dévolue au CNRS. Devant cette évolution contraire à toutes les recommandations qu'il avait émises, le C3N s'est résolu à appeler à ce moratoire. Il incite et travaille actuellement à la préparation d'une **session plénière du Comité national de la Recherche Scientifique**, qui aurait à confirmer ou à suspendre ce moratoire, entre autres moyens d'action appropriés à la gravité de la situation.

2) Rappel des termes de la consultation

Le 9 décembre 2008, <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?article94>, le C3N a publié un communiqué, qui lançait cette consultation des unités de recherche, en ces termes :

« Le C3N réaffirme que :

- (1) Le CNRS doit absolument conserver une continuité thématique, autrement dit comprendre tout le tissu des disciplines fondamentales à l'intérieur de son périmètre, en particulier l'informatique et la biologie, visées aujourd'hui par des projets qui les sortiraient de l'organisme ;*
- (2) Lorsqu'une discipline est présente dans plusieurs grands organismes de recherche à la fois, il convient de mettre en place une structure de coordination souple qui respecte leurs spécificités d'objets et de méthodes et où chacun de ces organismes soit représenté;*
- (3) La définition des contours disciplinaires à l'intérieur du CNRS doit être élaborée en étroite concertation avec les communautés scientifiques concernées et dans le respect du fonctionnement statutaire de l'organisme »*

Ce communiqué énumérait trois points, mais avait, du point de vue du C3N une cohérence globale. Une seule réponse était donc demandée (OUI, NON ou Abstention).

Toutes les unités dont l'activité est vue, à un titre ou un autre, par une section du Comité National étaient appelées à se prononcer; cela concernait bien sur les Unités Mixtes de Recherche (UMR), Unités propres de Recherche (UPR), Formations de Recherche en

Evolution (FRE) et Unités de Recherches Associées (URA), mais également des unités de service, les fédérations de recherches (FR), les groupements de recherche (GDR), etc ...

Déroulement la consultation : il était demandé aux directeurs d'unités (DU) d'organiser une consultation à l'intérieur de leur unité ; celle-ci pouvait prendre la forme d'un vote général, d'un vote d'AG, d'un vote de conseil de laboratoire, le cas échéant d'une consultation des chefs d'équipe.

2) Collecte des résultats

Une fois le vote confirmé par le laboratoire, le résultat était rentré par le C3N sur la base de donnée de son site. A partir des informations disponibles sur l'annuaire des unités du CNRS, étaient inscrits le sigle des unités, leur nom, le département scientifique principal (et le cas échéant secondaire), la ou les sections du CN, la ville, les co-tutelles, l'effectif global et le nombre de permanents de l'unité

La consultation ayant démarré le 15 décembre, nous avons choisi de nous en tenir aux anciens départements scientifiques, et ce d'autant plus que le système d'information des unités du CNRS y fait toujours référence. Pour avoir plus d'informations sur la structure en instituts que se met en place au CNRS, consulter l'adresse <http://www.cnrs.fr/>. Nous avons par ailleurs différencié, au sein du département MPPU, les unités dépendant des deux instituts déjà existant, l'INSU et l'IN2P3.

Du fait des changements possibles de nature des unités au 1^{er} janvier 2009, et du retard du référencement dans la base d CNRS, certaines unités n'apparaissaient pas au moment du résultat du vote. Après échange de courrier avec le DU concerné, nous avons dans ce cas utilisé l'ancien sigle, et les données fournies par le DU, et le cas échéant modifié par la suite ce sigle lorsque l'information devenait disponible. Mais, au regard du grand nombre d'unités ayant participé, il est possible qu'à l'arrivée certaines réactualisations n'aient pas été faites. Cela ne change pas le fait que ces unités existent, et qu'elles ont participé au vote.

3) Analyse plus fine des résultats

3.1 Résultats globaux : <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique3>

671 unités (donc environ 60% de participation) se sont exprimées :

- 11 unités ont choisi l'abstention,

Répartition en départements scientifiques :

1 Chimie, 1 EDD, 1 MPPU, 2 SDV, 2 SHS, 4 ST2I

- 7 unités ont répondu NON

Répartition en départements scientifiques :

1 MPPU, 1 MPPU-INSU, 3 SDV, 2 ST2I

- 653 unités, représentant un effectif de 65 372 personnes, dont plus de 38 378 permanents (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA, IATOS, ...) sur environ 58000 permanents au total, ont approuvé le C3N dans sa défense de la continuité thématique du CNRS.

La répartition par département est la suivante :

| | |
|--------------|------------|
| Chimie: | 66 unités |
| EDD : | 47 unités |
| MPPU : | 92 unités |
| MPPU-INSU : | 60 unités |
| MPPU-IN2P3 : | 19 unités |
| SDV: | 139 unités |
| SHS : | 134 unités |
| ST2I : | 96 unités |

Ces 653 unités regroupent 541 UMR, 46 UPR, 23 FRE, 13 FR, 12 URA, 12 GDR, 10 USR, 9 UMS, 3 IFR, 2 UPS, 1 UMI, 1 ERL

3.2 Dans le domaine des sciences de la vie

- Analyse des résultats pour les unités ayant voté OUI, de département principal SDV

| | |
|-------------------------|-------|
| Nombre total d'unités : | 139 |
| Effectif global : | 10426 |
| Permanents : | 6669 |

Sur les 139 unités, il y a en particulier 97 UMR (sur un total de 150), 14 UPR (sur un total de 20) et 15 FRE (sur un total de 20)

- Analyse des résultats pour les unités ayant voté OUI, de département principal ou secondaire SDV

| | |
|-------------------------|-------|
| Nombre total d'unités : | 197 |
| Effectif global : | 16156 |
| Permanents : | 10237 |

3.3 En informatique (section 07)

Résultats pour les unités rattachées à la section 07 du Comité National (Sciences et technologies de l'information : informatique, automatique, signal et communication) de façon principale ou secondaire.

| | |
|-------------------------|------|
| Nombre total d'unités : | 52 |
| Effectif global : | 9122 |
| Permanents : | 4765 |

3.4 Répartition géographique

L'analyse des résultats montre une répartition géographique homogène. A titre d'exemple, nous donnons ci-dessous les résultats pour l'ensemble de l'Ile-de-France, qui regroupe environ un tiers des votants :

Résultats chiffrés pour l'Ile-de-France

Nombre total d'unités : 235
Effectif global : 21793
Permanents : 12541

Annexe 1 : Résultats complets pour les unités ayant voté OUI

Ceux-ci sont consultables sur le site, triés suivant :

- le département scientifique
<http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique51>
- la section principale de rattachement
<http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique52>
- le code de l'unité
<http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique53>
- et enfin l'ordre (inverse) d'arrivée
<http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique55>

Ils sont également téléchargeables ci-dessous, triés par département et par code d'unité

Annexe 2 : Messages des laboratoires ayant voté OUI

De nombreux laboratoires ont souhaité accompagner leur vote d'un message. Ceux-ci sont consultables à l'adresse <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique57>

Annexe 3 : Unités ayant voté NON

7 unités ont voté NON ; leur nom et éventuel message sont accessibles à l'adresse <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique56>

Annexe 4 : Unités ayant déclaré choisir l'Abstention

11 unités ont déclaré choisir l'abstention ; leur nom et éventuel message sont accessibles à l'adresse <http://c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique59>